

■ **B-FLY SA en liquidation**, à Neuchâtel, exploitation d'établissements publics. (FOSC du 21.10.2002, p. 7). Par ordonnance du 5 août 2003, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite de la société, faute d'actif suffisant.
Journal no 1917 du 07.08.2003
(01128038 / CH-645.1.008.866-3)